

## RÉSOLUES DANS LE SENS NÉGATIF :

22. Qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté pour qu'une mesure soit soumise au Parlement impérial aux fins d'amender l'Acte d'Union impérial, de manière à avoir une session du Parlement du Canada une fois à tous les deux ans, 57.
23. Que cette Chambre est d'opinion que la prospérité du Canada requiert l'adoption d'une politique nationale, qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera et favorisera les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada, 73.
24. Que le gouvernement insère une clause dans chaque contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique, à l'effet de n'employer que des hommes dont la chevelure aura une certaine longueur, etc., 89.
25. Que le bill concernant le chemin de fer du Sud du Canada soit envoyé de nouveau au comité afin d'y apporter certains amendements proposés par MM. Macdougall (Elgin), Casey et Stephenson, 101, 104.
26. Que le bill pour amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les travaux publics du Canada," soit renvoyé au comité, afin qu'il y soit décrété à qui pourront s'adresser les personnes éprouvant des dommages par la négligence ou l'impéritie des officiers du chemin de fer Intercolonial, 115.
27. Que les amendements au bill pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa et la compagnie de chemin de fer du Canada Central ne soient pas adoptés; mais que ce bill soit renvoyé au comité afin d'y apporter certains amendements, 139. Que ce bill ne soit pas lu une troisième fois, mais qu'il soit envoyé de nouveau au comité pour y subir certains amendements, 140.
28. Que le bill pour amender l'Acte de faillite de 1875, et les différents actes qui l'amendent, soit lus une troisième fois, 145.
29. Que le bill concernant les charges de receveur-général et de procureur-général du Canada soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher toutes les clauses qui ont trait au ministère de la Justice, 153.
30. Que le bill pour fixer le taux de l'intérêt en Canada soit lu une deuxième fois, 162.
31. Que le renvoi fait dernièrement, de son ministère, par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, manquait de sagesse dans les circonstances, etc., 173.
32. Que le bill pour assurer davantage l'indépendance du Parlement soit envoyé de nouveau au comité pour lui apporter certains amendements proposés par Sir John A. Macdonald, M. Ouimet, M. Wallace (Norfolk) et M. Bowell, 179.
33. Que le bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolvables, soit renvoyé au comité pour y insérer l'amendement de M. White (Renfrew), 181.
34. Que le bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, soit envoyé de nouveau au comité pour y insérer un amendement proposé par M. Langevin, 215.